

Décision

Générale

colonial

Décision n° 85-438-1933 Commission.

n° 85-438-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 mai 1933

Numéro JO

n° 438 du 31/05/1933

Date du numéro

31 mai 1933

TEXTE INTÉGRAL

une commission composée de : MM. Franchette. ingénieur, électricien de T.S. F., président : Laloubère. chef-mécaniciendes P. T. T., et Comclle, sergent radiotélégraphiste de l'aviation militaire de Djibouti, membres; a été désignée à l'effet : 1° De déterminer l'état du branchement d'amenée du courant de force motrice et des distributions intérieures du poste côtier de T.S. F., afin de rechercher les causes des nombreux accidents survenus depuis janvier 1933 et d'y remédier ; 2° De mesurer l'isolement des lignes, constater les pertes sur chacune d'elles par mesurage du voltage, en employant les instruments de mesure de la station côtière et de l'administration locale.